

**DELIBERATION N° 13/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 11 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Etaient présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, M. NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MAISONNEUVE, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST.

Etaient excusés et ont donné procuration : M. RUBANY à M. FLORIN, Mme BOULET à M. POESSEL, Mme DIALLO à M. MENIRI, M. MILLET à M. BIRACH, Mme DUMOULIN à M. MAISONNEUVE, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : **Décision Modificative n° 4 – Budget Ville**

Monsieur MENIRI informe qu'il y a lieu de procéder, sur le Budget Ville 2023, à un réajustement d'imputations budgétaires sur la section de fonctionnement selon le tableau joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur MÉNIRI

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 24 voix pour, 5 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER) **et 4 abstentions** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST)

ARTICLE UNIQUE : D'AUTORISER les virements de crédits selon le tableau joint en annexe.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.


Le Maire,
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le **15 MARS 2024**

Hôtel de Ville

5, avenue du Président Wilson • 78520 Limay
Tél. 01 34 97 27 27 • Fax 01 34 97 27 34
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n. 4 Budget VILLE

Date de transmission de l'acte : 14/03/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/03/2024

Numéro de l'acte : DELIB-13-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20240311-DELIB-13-2024-DE

Date de décision : 11/03/2024

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Imputation	Libellé	Section	Réel/Ordre	Dépenses	Recettes	Observations
FONCTIONNEMENT						
6531	Indemnités	Fonctionnement	Réel	50 483,53		Cotisations (URSSAF, Retraites,...)
6135	Locations mobilières	Fonctionnement	Réel	-50 483,53		Locations divers (copieurs, bennes, EPI,...)
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00		A L'EQUILIBRE